



REGLEMENT SPORTIF 2014

CATEGORIES X30 JUNIOR, X30 SENIOR, X30 MASTER, X30 SUPER SHIFTER

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'X30 Challenge est un challenge de marque organisé sous l'égide de la FFSA, des Comités Régionaux et en collaboration avec les ASK organisatrices. Une convention sera établie entre chaque organisateur de championnat régional et CEDINAP (représenté par Filippo Fagnani) dépositaire de la coupe de marque, en partenariat avec ALPHA KARTING et ACTION KARTING.

ARTICLE 2 : REGLEMENTATION

En plus des articles et spécifications du présent règlement, il sera appliqué au niveau sportif et technique le règlement national des challenges de marque FFSA. En cas de contestation entre notre règlement particulier et celui de la FFSA, c'est ce dernier qui sera appliqué.

ARTICLE 3 : CATEGORIES ET CLASSEMENTS

L'X30 Challenge est un challenge de marque organisé sous l'égide de la FFSA, il est composé des catégories et classements suivants :

- Catégorie X30 Junior (1 seul et même classement)
- Catégorie X30 :
 - Classement X30 Senior
 - Classement X30 Master
- Catégorie X30 Super Shifter (1 seul et même classement)

ARTICLE 4 : PARTICIPANTS

L' X30 Challenge est ouvert à tous les pilotes, à partir de :

- Catégorie X30 Junior: 13 ans
- Catégorie X30 Senior : 15 ans
- Catégorie X30 Master : 32 ans
- Catégorie X30 Super Shifter : 15 ans

Âges minimum dans l'année, âge atteint ou dépassé dans l'année civile en cours, possesseurs d'une licence compétition karting FFSA nationale ou internationale B ou C, validée pour 2014.

Le **Championnat de France** qui aura lieu à **VALENCE les 27 et 28 septembre 2014** (sous réserve de modification) est ouvert aux pilotes étrangers n'ayant pas marqué de point dans les catégories KF et KZ des courses internationales ou WSK.

La finale bénéficiera de l'appellation "Championnat de France". Pour y participer, les pilotes devront être inscrits et avoir participé aux trois premières journées de leur championnat régional respectif, conformément au règlement FFSA.



ARTICLE 5 : DROITS D'ENGAGEMENTS

Chaque pilote désirant participer à une compétition, versera au moins 8 jours avant celle-ci, le montant de l'engagement réclamé par l'ASK organisatrice de la course. Tout pilote qui ne se sera pas inscrit dans ces délais ne pourra prendre le départ qu'après avoir acquitté un droit d'engagement majoré de 30 Euros au moins, si le règlement de l'ASK organisatrice le prévoit. Pour la finale, le montant de l'engagement est celui mentionné dans le règlement particulier du championnat de France FFSA.

Pour la course, le règlement sportif national de la FFSA sera appliqué.

ARTICLE 6 : POIDS - AGE

Catégorie X30 Junior (1 seul et même classement) : ouverte à tous les pilotes âgés de 13 ans minimum dans l'année, âge atteint ou dépassé dans l'année civile en cours, sans limitation supérieure d'âge. Le poids du kart complet plus pilote en tenue sera de 150 kg minimum, à tout moment de la course.

Catégories X30

Classement X30 Senior : ouvert à tous les pilotes âgés de 15 ans minimum dans l'année, âge atteint ou dépassé dans l'année civile en cours, sans limitation supérieure d'âge. Le poids du kart complet plus pilote en tenue sera de 162 kg minimum, à tout moment de la course.

Classement X30 Master : ouvert à tous les pilotes âgés de 32 ans minimum dans l'année, âge atteint ou dépassé dans l'année civile en cours, sans limitation supérieure d'âge. Le poids du kart complet plus pilote en tenue sera de 170 kg minimum, à tout moment de la course.

Catégorie X30 Super SHIFTER (1 seul et même classement) : ouverte à tous les pilotes âgés de 15 ans minimum dans l'année, âge atteint ou dépassé dans l'année civile en cours, sans limitation supérieure d'âge. Le poids du kart complet plus pilote en tenue sera de 180 kg minimum, à tout moment de la course.

Les pilotes des classements X30 Senior et X30 Master pourront courir ensemble ou séparément, avec un classement unique ou spécifique, en fonction du règlement de l'ASK ou de la CRK organisatrice.

ARTICLE 7 :

Le comité d'organisation du X30 Challenge se réserve le droit de refuser l'engagement d'un pilote en le lui signifiant au moins 5 jours avant la compétition, sauf si la date de réception de l'inscription ne permet pas de respecter ce délai. Dans ce cas, le refus de l'inscription pourra être signifié le jour de la

Course. Ce refus devra être signifié par le comité d'organisation (composé de: Sabatier Patrice, Bremond Benoît – Alpha Karting, Seminger Thierry, Fagnani Filippo – Cedinap, Dannonay Julien - Action Karting). A tout moment de la saison, le comité d'organisation pourra exclure tout pilote dont l'attitude pourrait nuire à l'image, ou à la crédibilité du challenge, ou du karting en général, dans le respect du Code Sportif International.



ARTICLE 8 : CALENDRIER

Les pilotes pourront participer à toutes les courses amicales, sans que le résultat de ces courses soit pris en compte pour le classement final. Les lots remis à chaque course seront ceux prévus par l'ASK organisatrice. Dans la saison il sera organisé une finale nationale/ Championnat de France qui aura lieu à **Valence les 27 et 28 septembre 2014** (sous réserve de modification). Les organisateurs se réservent le droit d'inviter des pilotes étrangers à participer à la finale, ils devront répondre aux mêmes conditions que les pilotes nationaux en ayant participé aux 3 épreuves qualificatives d'un championnat régional.

ARTICLE 9 : DOTATION

A l'issue de la finale, une remise des prix d'une valeur de 15 000 Euros minimum, sera organisée. La première partie de cette dotation sera d'un moteur pour chaque champion de chaque catégorie. L'autre partie de la dotation sera un moteur tirée au sort entre les participants présents à la remise des prix.

ARTICLE 10 : SAISIE

A la suite d'un rapport fait par le responsable technique de la manifestation, le collège des commissaires sportifs pourra saisir le matériel incriminé pour expertise par le constructeur. A la suite de cette procédure, il ne pourra être réclamé aux organisateurs du X30 Challenge ou à la FFSA, pour aucun motif que ce soit, le remboursement de frais ou de dommages et intérêts, ni même une quelconque indemnisation. Pour toute saisie, le règlement sportif FFSA sera appliqué.

ARTICLE 11 : RECLAMATIONS

Tout concurrent régulièrement engagé dans l'X30 Challenge a le droit de porter réclamation. Celle-ci doit être formulée par écrit. Pour toute réclamation, le règlement sportif FFSA sera appliqué.

ARTICLE 12 :

La société CEDINAP, organisatrice du X30 Challenge en partenariat avec la société ALPHA KARTING et ACTION KARTING, se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles du règlement, après accord de la FFSA, si des raisons majeures l'imposent. Seul l'organisateur du X30 Challenge est habilité à communiquer ces modifications ou annulations.

ARTICLE 13 :

L'organisation des courses de Clubs et de CRK est placée sous la responsabilité des ASK organisatrices, sous l'égide de la FFSA.

ARTICLE 14 :

Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement et dans les règlements sportifs de la FFSA est interdit.

ARTICLE 15 :

Le fait de s'engager dans l'X30 Challenge implique l'acceptation et l'application pleines et entières du présent règlement.



ARTICLE 16 :

Dans le cas d'un appel à concurrence, la société CEDINAP se réserve le droit de réponse avec une ou plusieurs des catégories de l'X30 Challenge.